

DEC151321DR12

Décision portant nomination de Mme Christelle VAYSSIERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision DEC142899INSHS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7310 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) et nommant Mme Catherine MILLER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 2/6/15 ;

Considérant que Mme Christelle VAYSSIERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mars 2015 et du 31 mars au 2 avril 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle VAYSSIERE, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7313 intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM), à compter du 1^{er} juillet 2015.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Mme Christelle VAYSSIERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Christelle VAYSSIERE] est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 2/6/15

La directrice de l'unité
Mme Catherine MILLER

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND